Réunion du Conseil Municipal

Du 28 juillet 2020 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt et le vingt-huit juillet à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement

convoquée le 23 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la

présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY, Cécile MONTEIL

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

• Vote des subventions - exercice 2020

• Indemnité pour le gardiennage de l'église - exercice 2020

• Budgets primitifs 2020 : examen et vote

• Logement de la mairie : tarif de location

• Désignation du représentant de la commune à l'Agence Technique Départementale Cantal

Ingénierie § Territoires

• Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal de Réalisation du Terrain

d'Aviation de Saint-Flour Coltines

• Désignation des représentants au Syndicat Mixte de Gestion de l'Aérodrome de Saint-Flour

Coltines

• Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de GEstion et Développement

Informatique » (A.GE.D.I).

• Questions diverses

Approbation du compte rendu des deux séances précédentes.

Le conseil approuve le compte rendu des deux séances précédentes.

(Pour: 11, Contre: 0, Abstention: 0)

➤ Vote des subventions - exercice 2020

Le Maire invite le conseil municipal à voter les subventions à inscrire au budget primitif de

2020.

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Comité des fêtes de Fridefont : 200.00 €
- Association Cantal des amis de la lecture à Aurillac : 20.00 €
- CIE Sapeurs-Pompiers de Chaudes-Aigues :100.00 €
- Club des Aînés Ruraux de Fridefont : 500.00 €
- Anciens Combattants de Fridefont-Maurines-Saint-Martial : 200.00 €
- ADMR de Chaudes-Aigues : 120.00 €
- Association Animations Entre Bès et Truyère : 80.00 €
- ACCA de Fridefont : 200.00 €
- Association des Donneurs de sang de Chaudes-Aigues : 40.00 €
- Association Les Amis de l'Église de Fridefont : 200.00 €
- Musée de la Résistance d'Anterrieux : 100.00 €
- GVA Caldaguès Aubrac : 50.00 €
- ASL Forestière de Pradal des Bois des Paysans et des Roches : 100.00 €

(Pour: 11, Contre: 0, Abstention: 0)

> Indemnité pour le gardiennage de l'église : exercice 2020

Le Maire fait savoir que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2020 est le même que pour 2019 soit 120.97 €

Il demande au conseil de délibérer pour fixer le montant de l'indemnité qu'il souhaite attribuer au prêtre pour 2020.

Le conseil municipal décide d'allouer à M. Camille Makaya Mbodo curé de Chaudes-Aigues, une indemnité de 120,97 €, pour le gardiennage de l'église pour l'année 2020.

(Pour: 11, Contre: 0, Abstention: 0)

> Budgets primitifs 2020 : examen et vote

Le Maire soumet à l'examen du conseil municipal les projets de budgets primitifs qui s' équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

Budget eau et Assainissement

Section d'exploitation 43 159.00 € Section d'investissement 34 608.00 €

Budget principal

Section de fonctionnement 302 198.00 € Section d'investissement 239 589.00 € Le conseil municipal procède au vote des budgets primitifs (11 votants) :

- Budget du service de l'eau et de l'assainissement : 11 voix pour
- Budget principal: 11 voix pour

> Logement de la mairie : tarif de location

Le Maire informe le conseil que les locataires du logement de la mairie ont résilié le bail au 31 juillet 2020 et qu'un autre locataire arrive au 1^{er} août prochain.

Il demande au conseil de fixer le loyer et la caution pour ce logement.

Le conseil municipal décide :

- de fixer le montant du loyer mensuel à 350.00 € + 50 € de charges
- de fixer la caution à la somme de 350.00 €.

(Pour: 11, Contre: 0, Abstention: 0)

Désignation du représentant de la commune à l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie § Territoires

Le Maire informe le conseil municipal, qu'il y aurait lieu de désigner un représentant au sein du conseil municipal pour représenter la commune lors des réunions de l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie § Territoire.

Le conseil désigne M. André FARGES pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie § Territoires.

(Pour: 11, Contre: 0, Abstention: 0)

Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal de Réalisation du Terrain d'Aviation de Saint-Flour Coltines

Le Maire informe le conseil municipal, qu'il y aurait lieu de procéder à la désignation des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal de Réalisation du Terrain d'Aviation de Saint-Flour Coltines, à savoir un membre titulaire, et un membre suppléant.

Le conseil désigne M. Pierre CHASSANG, délégué titulaire et M. André FARGES délégué suppléant.

(Pour: 11, Contre: 0, Abstention: 0)

> Désignation des représentants au Syndicat Mixte de Gestion de l'Aérodrome de

Saint-Flour Coltines

Le Maire informe le conseil municipal, qu'il y aurait lieu de procéder à la désignation des

délégués de la commune au Syndicat Mixte de Gestion de l'Aérodrome de Saint-Flour Coltines,

à savoir un membre titulaire, et un membre suppléant.

Le conseil désigne M. Pierre CHASSANG, délégué titulaire et M. André FARGES délégué

suppléant.

(Pour: 11, Contre: 0, Abstention: 0)

> Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de GEstion et

Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner, conformément à l'article

7 des statuts de l'A.GE.DI., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat. La

collectivité relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le conseil municipal désigne Madame Adeline CHASSANY, comme délégué de la collectivité au

sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I.

(Pour: 11, Contre: 0, Abstention: 0)

> Questions diverses

- Columbarium : présentation des deux devis reçus, la mairie est en attente d'un

troisième devis

- L'entreprise PROTET est retenue pour la fourniture de la tondeuse autoportée.

L'entreprise VMA 15 est retenue pour la fourniture d'un broyeur d'accotements.

Logement de la Mourache : il est décidé de remplacer les volets et de refaire le mur

sous le jardin.

- Il est proposé d'installer une aire de jeux au camping.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,

Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,

Cécile MONTEIL